

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 26 mai 2025

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MIGNAN Brigitte, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien,

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAULT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MEGRET Yves donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- ARTHEMISE Fabienne,

SECRETAIRE DE SEANCE : JEGU Josianne

Délibération n°2025-033

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

GESTION DU PATRIMOINE ROUTE DES LANDES DE LA POTERIE – AMENAGEMENT - FINANCEMENT PARTICIPATIF

Suite à l'importante mortalité d'amphibiens constatée sur l'ex-RD 28 dans sa traversée du site des Landes de La Poterie, l'étude confiée au CEREMA et la démarche de concertation associée ont conduit à retenir la solution d'une fermeture définitive de cette portion de voie, comme aménagement présentant le meilleur rapport « coût/bénéfice », d'une part, et, d'autre part, comme seul scénario permettant la protection optimale des amphibiens lors de leurs périodes de migrations.

L'échange de voirie entre le Département et Lamballe-Armor, puis le classement, par Lamballe-Armor, en voie verte de la « Route des Landes », ont permis à Lamballe Terre & Mer, en tant que structure opératrice sur le site Natura 2000, et en relation étroite avec Lamballe-Armor, de piloter l'étude d'aménagement et de valorisation de la « Route des landes » et de ses abords (accès au cœur des landes, accueil du public y compris PMR, valorisation du patrimoine naturel mais également historique et culturel).

L'importante démarche de concertation, menée localement, a permis de prendre en compte les attentes des habitants et usagers qui ont participé aux différents temps de rencontre, et de les intégrer à l'avant-projet d'aménagement présenté, comprenant notamment :

- La réalisation de divers cheminements en platelage bois permettant d'accéder au cœur des landes depuis la route, via des accès dédiés (bauge, bois) ;
- La réalisation d'observatoires (mares, flore, faune) ;
- Création d'une structure d'accueil du public et de sensibilisation (bauge, bois) et d'un petit stationnement ;
- Requalification d'une ancienne peupleraie avec des essences bocagères et un verger ;

- Mise en valeur d'un lavoir communal ;
- Aménagements de voirie et stationnements.

Le coût des aménagements prévus, maîtrise d'œuvre comprise, est évalué à 214 961,50 € TTC. Il est réparti entre Lamballe Terre & Mer et Lamballe-Armor selon leurs compétences respectives et selon le plan de financement prévisionnel suivant :

FINANCEUR	MONTANT SOLLICITE
Département des Côtes d'Armor	7 630,00 €
Région Bretagne	25 000,00 €
Fondation du Patrimoine	80 000,00€
Financement participatif (via la Fondation du patrimoine)	16 000,00 €
Lamballe-Armor	52 960,00 €
Lamballe Terre & Mer	33 371,50€
Total	214 961,50 €

La Fondation du Patrimoine, très intéressée par ce projet, a par ailleurs proposé, en complément de sa subvention, de lancer un financement participatif en vue de récolter des fonds supplémentaires, mais surtout de faire connaître ce projet emblématique de sauvegarde du patrimoine naturel, comme elle peut le faire le plus souvent pour le patrimoine bâti.

Considérant le projet de convention de collecte de dons entre Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor et la Fondation du patrimoine, transmis aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet d'aménagement de la « Route des Landes »,
- APPROUVE la mise en place d'un financement participatif par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 5 - MM. de SALLIER DUPIN (+ pouvoir de M. MEGRET). GUYMARD. Mmes GOASTER. MERIAN.

Abstention : 3 - M. M'BAREK (+ pouvoir de M. BERNU). Mme LE BOUCHER

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **13 JUIN 2025**

Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

16 JUIN 2025

16 JUIN 2025



Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale